



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRENTES SELON LA BRANCHE

Les rémunérations nettes annuelles du secteur sont toutes supérieures à la moyenne OMPL.



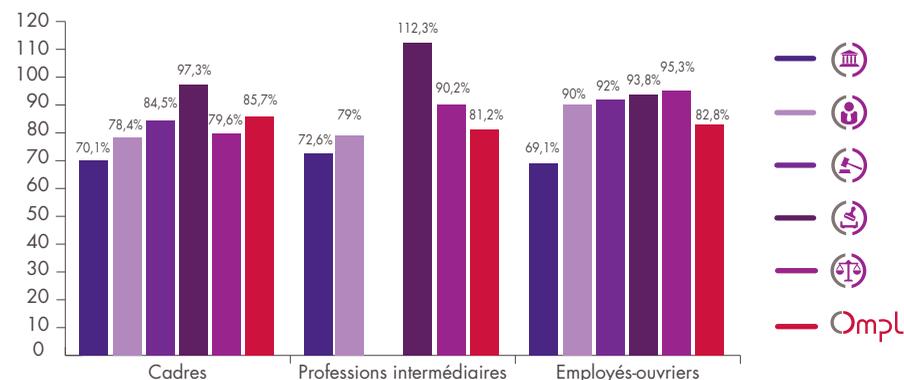
ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité montre un écart de 25 % entre les rémunérations des hommes et celles des femmes. L'écart est accentué dans la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires. En revanche, il est proche de l'équilibre dans les études d'huissiers de justice.

Rémunération annuelle moyenne par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	39 857 €	46 440 €	43 423 €	32 548 €	45 132 €	37 658 €
Professions intermédiaires	35 917 €	33 070 €	28 846 €	21 673 €	30 631 €	22 587 €
Employés-ouvriers	24 595 €	24 053 €	24 235 €	20 745 €	23 252 €	20 263 €
Moyenne	28 229 €	30 946 €	28 037 €	21 603 €	28 625 €	24 130 €

Indice de parité par catégorie sociale



Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

La DADS "salariés" donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 74,3 % de la rémunération des hommes.



Rémunération nette moyenne annuelle par région

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés-ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	44 694 €	NS*	22 200 €
Bourgogne-Franche-Comté	46 929 €	NS*	21 625 €
Bretagne	44 861 €	NS*	21 720 €
Centre-Val de Loire	40 925 €	NS*	20 760 €
Corse	NS*	NS*	NS*
DOM	37 722 €	NS*	20 608 €
Grand Est	44 450 €	NS*	20 661 €
Hauts-de-France	43 759 €	NS*	20 884 €
Île-de-France	48 539 €	36 965 €	27 510 €
Normandie	35 667 €	NS*	21 233 €
Nouvelle-Aquitaine	38 735 €	22 386 €	20 450 €
Occitanie	41 092 €	NS*	20 422 €
Pays de la Loire	41 792 €	NS*	20 393 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 846 €	23 289 €	22 262 €
Moyenne secteur	45 132 €	30 631 €	23 252 €
Moyenne OMPL	37 658 €	22 587 €	20 263 €

* NS: Non significatif